



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Point presse à l'issue de la réunion entre Bruno Le Maire et la Fédération bancaire française (FBF)

Mardi 13 septembre 2022

Bercy

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 20



Bonjour à tous !

Je suis très heureux d'avoir reçu ce matin le président de la Fédération bancaire française, Laurent Mignon ainsi que les représentants de toutes les grandes banques françaises pour parler du pouvoir d'achat des Français.

Comme vous le savez, nous voulons, avec le président de la République et avec la Première ministre, Elisabeth Borne, que l'ensemble des entreprises qui le peuvent, protègent nos compatriotes contre l'augmentation des prix et contre l'inflation.

Et nous préférons toujours que ces mesures vont directement dans la poche des Français.

Je me réjouis donc que la Fédération bancaire française ait proposé ce matin de limiter les tarifs bancaires pour 2023. Je pense que c'est important pour nos compatriotes, important pour leurs clients.

Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela veut dire que certaines banques françaises vont geler leurs tarifs bancaires sur l'ensemble de l'année 2023 pour des services très courants, comme par exemple la carte bancaire. Cela veut dire également que toutes les banques ont pris l'engagement de ne pas augmenter leurs tarifs bancaires de plus de 2 % sur l'année 2023.

Il y a eu un bouclier énergétique. Nous mettons donc en place un bouclier sur les frais bancaires qui n'augmenteront pas de plus de 2 % sur l'année 2023. Et je tiens à remercier une nouvelle fois les banques françaises pour cet engagement pour le pouvoir d'achat de nos compatriotes.

Enfin, les banques françaises ont pris un dernier engagement auquel j'attache beaucoup d'importance, et sur lequel nous avons beaucoup travaillé depuis plusieurs années : les offres spécifiques, sur la protection des publics les plus fragiles.

Aujourd'hui, le maximum de frais bancaires qui peut être supporté par les publics fragiles, c'est 3 euros par mois. C'est ce qui est fixé et défini aujourd'hui.



Les banques se sont engagées à ramener ces frais bancaires maximaux de 3 euros pour les publics fragiles à 1 euro par mois.

C'est un effort aussi que je tiens aussi à souligner et qui me paraît particulièrement important dans cette période de difficultés de pouvoir d'achat et d'augmentation des prix. Une nouvelle fois, je tiens à remercier la Fédération bancaire française pour son engagement.

Cela fait des semaines que nous travaillons ensemble là-dessus. Je pense que les propositions qui nous ont été faites sont de bonnes propositions utiles et protectrices pour nos compatriotes.

Je vous remercie.